

CONSEIL MUNICIPAL –
le 27/03/2024 à 19h

Le 21/03/2024, convocation a été adressée individuellement à chaque membre du conseil municipal, pour la réunion du 27/03/2024 ; à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE, le VINGT SEPT MARS, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SEBOURG, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Bruno CELLIER, Maire de la commune de Sebourg.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 21/03/2024

Etaient présents : Bruno CELLIER - Didier LENNE – Philippe MARCHAL - Frédéric ELU - Pierre PLACE - Dominique BUSSIGNIES - Jean-Marc BERNARD - Claudie DURIEUX - Christiane DENORME - Guillaume CELLIER - Thomas HALLUIN - Florence LIENARD - Freddy SZYMCZAK - Brigitte HARLAUX - François LO PRESTI - Isabelle HUBLART - Mathilde POLACCI

Absent(e)s et excusé(e)s avec procuration :

Martine BAURIN qui a donné procuration à F. Elu

Guy JATIVA qui a donné procuration à D. Bussignies

Secrétaire de séance : Thomas HALLUIN.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 13/02/2024 ;
- Budget Primitif 2024 ;
- Vote des taux d'imposition locaux ;
- Demande de subvention ASRDA – Aide à la Sécurisation des Routes Départementales en Agglomération - 2024 auprès du Département ;
- Subvention 2024 au CCAS de Sebourg ;
- Prime du pouvoir d'achat ;
- Délégation pour signature du bail d'habitation au 9place de la mairie – étage ;
- Délégation pour signature du bail commercial au 9place de la mairie – rez de chaussée ;
- Avis sur les ZADER : Zone d'Accélération du Développement des Energies Renouvelables ;
- Questions diverses.

==--==--==--

Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 13.02.2024

Après lecture du Procès-verbal de la séance du 13.02.2024, l'Assemblée n'ayant pas de remarques, il est donc approuvé, à l'unanimité.

Budget Primitif 2024

La proposition de ce budget primitif 2024 a été envoyée avec la convocation du conseil municipal de ce jour.

Après explications données par M. Marchal, discussions et délibération, après vote à l'unanimité, l'assemblée vote le Budget Primitif 2024, équilibré, à hauteur de

Section de Fonctionnement : 1 369 650.00 euros

Section d'investissement : 1 029 410.00 euros

Pour info,

les comptes en dépenses :

- 60612 sur 2023 a peut être été surévalué par rapport aux factures à recevoir. Celui de 2024 relate le montant payé sur 2023 ;
- 60632 : proposé à l'identique du consommé 2023 ;
- 66111 : extinction d'un emprunt en 2023.

les chapitres

- 012 : une incertitude existait par rapport à certaines augmentations portées sur 2023
- 65 : une légère augmentation en prévision de l'augmentation des subventions des partenaires extérieurs ;

Côté Recettes de fonctionnement : celles-ci restent stables.

En investissement, le détail est donné pour chaque opération. Des devis en cours pour le columbarium. Une signalétique sécurité au niveau de l'école sera bientôt installée.

Un éventuel emprunt à hauteur de 490 639 euros, pour équilibrage du budget, sera compensé par le résultat excédentaire prochain, ce dernier venant minorer ce montant.

Vote des taux d'imposition locaux

Après en avoir débattu, et vote à l'unanimité, l'Assemblée fixe les taux d'imposition 2024 comme suit : identiques à ceux de 2023.

Taxe foncière bâtie (TFB) à 39.49%

Taxe foncière non bâtie (TFNB) à 50.70%

Taxe Habitation (TH) à 19.60%

Pour un produit fiscal attendu de 751 347 euros (contre 715 958 euros en 2023). A savoir que les valeurs locatives ont été augmentées de 3.9% en 2024.

Demande de subvention ASRDA – Aide à la Sécurisation des Routes Départementales en Agglomération - 2024 auprès du Département

M le Maire et M. Lenne auront une rencontre prochaine avec les services du Département au sujet de l'aménagement du carrefour au 5/4. Depuis l'implantation de commerces, ce dernier draine encore plus de piétons, de voitures et il serait bon d'y voir l'implantation des feux tricolores, avec aménagement de trottoirs pour réguler ces flux. Constat est que le comptage avoisine les 5000 véhicules/jour.

M. Szymczak demande si une étude de faisabilité est nécessaire. Il lui est précisé que cette question motive la rencontre avec le Département. Si tel était le cas, le service Inord sera sollicité pour l'aide qu'il pourrait apporter sur ce point.

L'Assemblée, après en avoir discuté, décide à l'unanimité de :

- D'adopter le projet d'aménagement du carrefour des Cinq Quarts avec pose de feux tricolores pour un montant HT de 44 640 euros ;
- D'arrêter le plan de financement ad'hoc ;
- Et de solliciter le Département Le Nord par la subvention ASRDA à hauteur de 30 000 euros ;
- Et d'autoriser Monsieur le Maire, ou son 1^{er} adjoint Didier Lenne, à signer toutes les pièces nécessaires à cette demande.

Subvention 2024 au CCAS de Sebourg

Après débat et vote à l'unanimité, l'assemblée adopte le versement d'une subvention de 28 500 Euros au CCAS de Sebourg. (représentant 10 250 € pour le loyer/2024 - 9 900€ /2023- et le reste pour les charges de fonctionnement engagées par les services de la micro-crèche de l'APER). Des travaux de peinture (suite au retrait de l'affichage scotché sur les murs), des anti pinces doigt ont été remplacés et la grille servant d'accès extérieur au bâtiment a pu être enfin réparée, permettant les ouvertures/fermetures à distance pour les accueils des enfants.

Prime du pouvoir d'achat

M. Le Maire rappelle les conditions d'octroi de cette prime, suivant la proposition de délibération validée par le CST placé auprès du CDG59 le 31 janvier dernier.

Ainsi, 9 agents percevront entre 800 et 700 euros, et 6 autres entre 500 et 700 euros, pour un total moyen d'environ 10 390 euros. Il est rappelé que cette prime est soumise à l'accord de l'employeur, pour son versement. Ce n'est donc pas une obligation.

Ainsi si le conseil en est d'accord, elle sera versée sur les traitements d'avril 2024.

Après vote, l'Assemblée autorise, à l'unanimité, son versement.

Délégation pour signature du bail d'habitation au 9 place de la mairie – étage

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que les gérants du Bar de l'Aunelle – Mms Grégory Granger et Julien Danis- recherchent un logement en location sur la commune, c'est donc tout naturellement qu'il leur a proposé l'étage du 9 place de la mairie.

Après consultation de l'Assemblée sur différents points concernant cette location (montant du loyer, revalorisation de celui-ci, prise en charge ou non des honoraires du notaire en charge d'établir le bail), Mmes Polacci et Hublart soulignent que la mairie peut établir ce bail.

Devant les débats divergents occasionnés par ce dernier point, Monsieur le Maire décide de le remettre à l'ordre du jour de la prochaine réunion de Conseil Municipal. L'Assemblée en est, à l'unanimité, d'accord.

Délégation pour signature du bail commercial au 9 place de la mairie – rez de chaussée

M. le Maire explique que le bâtiment, sis 9 place de la mairie, rez de chaussée, est libre d'occupation à ce jour et annonce qu'il a recueilli la demande en location de M. Olivier NOE, demeurant à Sebourg, afin d'y implanter un commerce d'épicerie.

Le loyer mensuel sera à hauteur de 100 euros. Une revalorisation du loyer sera prévue tous les 3 ans. L'entrée dans les lieux et la 1ere échéance de loyer seront actées à la remise des clés.

La commune prendra à sa charge

- les honoraires du notaire GAUSSIN, sis à Jenlain ;
- et les frais de bail évalués à 750 euros HT.

L'assemblée, après en avoir débattu, et vote, (18 pour – 1 abstention M.F. Elu), accepte cette proposition de bail commercial, et autorise M. Le Maire, ou son 1^{er} adjoint Didier LENNE, à signer toutes les pièces nécessaires à cette opération.

Avis sur les ZADER : Zone d'Accélération du Développement des Energies Renouvelables

Monsieur Le Maire explique que chacune des communes sont sollicitées par Valenciennes Métropole pour délimiter dans son territoire communal, une zone susceptible de recevoir les nouvelles formes de production d'énergie, ce qui permettra aux promoteurs d'accélérer les installations adéquates : éoliennes, panneaux photovoltaïques....

Après discussion, l'Assemblée ne souhaite pas créer de ZADER. Monsieur le Maire est donc autorisé, à l'unanimité, à ne déclarer aucune zone sur SEBOURG, susceptible d'accueillir ces équipements.

INFORMATIONS

Monsieur le Maire consulte le Conseil Municipal, sur une éventuelle participation de Sebourg à la réfection des 125m² de voirie en pavés, de la rue du moulin, limitrophe au territoire de Rombies-et-Marchipont dans sa partie axiale. Après discussion, un consensus est trouvé sur 30% de la dépense totale.

M. Lenne rappelle que les travaux de l'extension de l'école maternelle ont commencé. Le terrassement a permis de mettre au jour un tuyau de gaz... qui passant sous le futur bâtiment sera détourné. L'ouverture d'un nouveau compteur gaz est donc nécessaire. Il a aussi constaté que des fondations sont absentes au pied du bâtiment existant, il faut donc recharger le dessous pour consolider, ce avant les grosses pluies. Le gros œuvre devrait intervenir pour le 13 ou 14/04/24, préparant alors un chantier de 5 mois pour les autres corps de métier.

Une question se pose aussi sur l'adhésion au CIV de Valenciennes, chargé de visionner les écrans de vidéo-protection. En effet la commune n'ayant que peu de larcins, se verrait payer une contribution mutualisée avec d'autres communes beaucoup plus sollicitées que Sebourg en matière de délits.

Le Secrétaire
Thomas HALLUIN

Le Maire,
Bruno CELLIER

